

AVIS D'ÉBULLITION PRÉVENTIF

Date : 2025-03-26

Aux résidents desservis par le réseau d'eau potable : Daim Aqua-Gestion de Mont-Tremblant

En raison des problématiques actuelles du réseau et de l'absence de suivi réglementaire bactériologique, la Direction de la santé publique vous recommande de :

**Faire bouillir l'eau au moins
une (1) minute à gros bouillons, avant de la consommer.**

Vous devez utiliser de l'eau bouillie ou embouteillée
pour les usages suivants :

- la préparation des breuvages, de jus, de boissons chaudes;
- la préparation des biberons et des aliments pour bébé;
- le lavage des fruits et des légumes qui seront mangés crus;
- la préparation d'aliments;
- la fabrication de glaçons;
- le lavage de dents.

Lors du lavage de la vaisselle, utiliser de l'eau chaude avec du détergent et laisser sécher; pour le lave-vaisselle, le cycle à l'eau chaude assure la désinfection.

Vous pouvez utiliser l'eau du robinet pour les autres usages qui n'amènent pas d'ingestion d'eau, notamment laver le linge, la prise de douche ou de bain.

L'avis d'ébullition préventif sera levé dès la reprise des échantillonnages réglementaires.

Pour toutes questions, veuillez contacter :

Questions relatives à la santé :

15agence_sante-environnement@ssss.gouv.qc.ca

Téléphone : 450 436-8622 poste 4

Questions relatives au réseau d'eau potable :

nathalie.tardif@environnement.gouv.qc.ca